

## L'HAD C'EST :

Une **hospitalisation à part entière** qui permet d'assurer au domicile du malade, des soins médicaux et paramédicaux coordonnés et continus en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

L'HAD concerne des malades de tous âges atteints de pathologies graves aiguës ou chroniques, souvent multiples, évolutives et ou instables qui, en l'absence de l'HAD, seraient hospitalisés en établissement de santé traditionnel.

L'HAD assure une prise en charge globale et pluridisciplinaire formalisée par un **projet thérapeutique individualisé**.

## LES SOINS EN HAD

Les soins délivrés peuvent être classés en trois catégories :

- **Des soins ponctuels techniques et complexes** pour une pathologie non stabilisée et pour une durée déterminée ;
- **Des soins continus techniques** et plus ou moins complexes, associant soins de nursing lourds et entretien de la vie pour une pathologie évolutive et une durée non déterminée ;
- **Une réadaptation au domicile après la phase aiguë** d'une pathologie neurologique, orthopédique complexe, cardiologique ou d'une polypathologie pour une durée déterminée.

## LES PRINCIPAUX CRITERES D'HAD

- Soins palliatifs
- Pansements complexes (escarres, ulcères, brûlures) Vachthérapie
- Soins de nursing lourds
- Prise en charge de la douleur
- Nutritions entérale et parentérale
- Antibiothérapie et traitements par voie veineuse à usage hospitalier
- Surveillance post traitement chirurgical

- Chimiothérapie - surveillance post chimiothérapie, post radiothérapie et aplasie
- Assistance respiratoire

## L'HAD : MODE D'EMPLOI

- **L'HAD nécessite une prescription médicale et l'accord du médecin traitant.**
- **Une évaluation médicale et infirmière peut être déclenchée sur simple demande téléphonique auprès du secrétariat du service et après une rapide étude du dossier par l'équipe de coordination de l'HAD.**
- **L'admission en HAD peut être réalisée sous 48 heures en fonction de la nature de la prise en charge et des conditions au domicile du patient.**
- **L'HAD assure l'ensemble des formalités administratives liées à la prise en charge.**

## L'HAD APPORTE :

- **Des soins pluridisciplinaires assurés 7j/7 et 365 jours par an.**
- **Une astreinte infirmière 24h/24 avec intervention au domicile du patient si nécessaire.**
- **Une astreinte médicale téléphonique.**
- **24h/24 y compris les week-ends et les jours fériés.**
- **Le médecin traitant reste le référent médical du patient.**
- **La coordination de l'ensemble des professionnels intervenant à domicile.**
- **La délivrance des médicaments, du matériel, le support technique et logistique, la formation des utilisateurs.**
- **Une aide aux démarches administratives et sociales.**
- **Un soutien psychologique aux patients, à leur famille et aux aidants.**

## **NOUS CONTACTER**

**TEL 04 92 40 78 00**

**FAX 04 92 40 78 01**

**had.gap @chicas-gap.fr**

## UNE EQUIPE

### A VOTRE SERVICE

- **Un médecin coordonnateur :**
  - ❖ Accorde les prises en charge en HAD.
  - ❖ Travaille en étroite collaboration avec le médecin traitant.
  - ❖ Etablit avec les médecins hospitaliers et libéraux les projets thérapeutiques.
- **Un cadre infirmier :**
  - ❖ Organise l'activité paramédicale.
  - ❖ Coordonne les moyens du service en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations.
  - ❖ Participe à l'élaboration du projet thérapeutique.
- **Des Infirmières de coordination :**
  - ❖ Coordonnent les moyens humains et matériels au domicile du patient
  - ❖ Assurent la continuité des soins au domicile et l'astreinte 24H/24
  - ❖ Participent à l'élaboration du projet thérapeutique
- **Des Aides-soignantes :**
  - ❖ Réalisent les soins au domicile, seuls ou en binômes avec les intervenants libéraux
  - ❖ Participent à l'élaboration du projet thérapeutique.

- **Une Assistante Sociale :**
  - ❖ Participe à l'élaboration du projet thérapeutique.
  - ❖ Participe à l'évaluation médico-sociale.
  - ❖ Oriente et soutient le patient et ses proches dans les différentes démarches liées à l'HAD.
- **Une psychologue :**
  - ❖ Soutien et orientation psychologique du patient et des proches le temps de l'HAD.
  - ❖ Travaille en coordination avec l'équipe HAD et les différents professionnels intervenants.
- **Une secrétaire :**
  - ❖ Assure l'accueil téléphonique de l'ensemble des appels (patients/intervenants/prestataires).
  - ❖ Organise la gestion administrative du séjour patient.
- **Un logisticien :**
  - ❖ Participe à l'aménagement du domicile du patient.

L'hospitalisation à domicile est une activité soumise à autorisation de l'Agence Régionale de la Santé. L'HAD des Alpes du Sud est la seule HAD autorisée sur le département des Hautes-Alpes et la seule à pouvoir faire usage de l'appellation d'établissement HAD (article 6125-2 du Code de la Santé Publique).

**HOPITAL A DOMICILE**  
**1, place Auguste Muret**  
**05007 GAP Cedex**  
[had.gap@chicas-gap.fr](mailto:had.gap@chicas-gap.fr)



**ACCUEIL TELEPHONIQUE**

**24 H/24**

**04.92.40.78.00**